



COMMISSION DEPARTEMENTALE DES STATUTS ET REGLEMENTS

PROCÈS-VERBAL N° 01 – 25/26

RÉUNION PLÉNIÈRE DU 26.08.2025

Membres présents : MM. AGASSE - BENECH - BIAU - JAU - MARSENGO - NARDONE - RAULET - TROGANT - TRUILHE

Invité : M. FEVRE - LEDOUX (CTDA)

Cette réunion se tient par correspondance électronique

1. APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA DERNIÈRE RÉUNION PLÉNIÈRE

Après relecture, aucune modification n'étant proposée, le PV n°4 de la CDSR et n°3 de la CDSA de la réunion du 19/06/25 sont approuvés à l'unanimité.

2. VALIDATION DES EQUIPES BENEFICIAIRE DE MUTES SUPPLEMENTAIRE AU TITRE DU DEVELOPPEMENT DU FOOTBALL FEMININ (Article 4.3 des Rgx du District)

La Commission valide la liste des équipes de District bénéficiant d'un muté supplémentaire pour la saison 2025/2026.

En tout état de cause, **le nombre** de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » **ayant changé de club hors période normale**, inscrits sur la feuille de match, **reste le même**.

Club (nom)	Club (numéro)	Niveau club	Mutés en + retenus	Equipe retenue (compétition départementale)
BERAT US	551861	District	1	Seniors 1 - D2
BLAGNAC	519456	Ligue	1	U18F - District
BOULOGNE PEGUILHAN	544215	Ligue	1	Seniors 2 - D1
CANTON D'AURIGNAC	580600	District	1	Seniors 1 - D1
CARBONNE	515649	Ligue	1	U15 équipe 1 - District
EAUNES LABARTHE FC	547304	Ligue	1	U19 - District
GARDOUCH	519785	District	1	Seniors 1 - D4
LABEGE INTER FC	590591	District	1	Seniors 1 - D2
LAGARDELLE MIREMONT	582736	District	1	Seniors 2 - D4
LANDORTHE	521599	District	1	Seniors 1 - D2
L'ISLE EN DODON	505900	District	1	Seniors 2 - D2
L'UNION ST JEAN	582636	Ligue	1	Seniors 3 - D2
MAS FC	564480	Ligue	1	U17 équipe 2 - District
PIBRAC	517036	Ligue	1	U18 - District
RANGUEIL	537945	District	1	U17 - District

SAVE ET GARONNE	565224	Ligue	1	Seniors 1 - D3
SAINT ORENS	524101	Ligue	1	U19 - District
TF COMPANS	563753	District	1	U15 - District
TLSE LARDENNE AS	524108	Ligue	1	U17 - District
TOURNEFEUILLE	517802	Ligue	1	Seniors 2 - D1

3. VALIDATION DES EQUIPES BENEFICIANT DE MUTES SUPPLEMENTAIRE AU TITRE DU STATUT DE L'ARBITRAGE (Article 45 du Statut de l'arbitrage)

La Commission valide la liste des équipes de District bénéficiant d'un ou deux mutés supplémentaires pour la saison 2025/2026.

En tout état de cause, quel que soit le nombre de joueurs mutés supplémentaires accordé, **le nombre** de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » **ayant changé de club hors période normale**, inscrits sur la feuille de match, **reste le même**.

Club (nom)	Club (numéro)	Niveau club	Mutés en + retenus	Equipe retenue
AC GARONA	531500	District	1	Seniors 1 - D1
ASPTT GRAND TOULOUSE	510380	District	2	1 muté en Seniors D4 et 1 muté en Seniors D5
AUTERIVE	522124	District	2	1 muté en U14 Ter et 1 muté en U16 District
CAZERES	500348	Ligue	1	Seniors 2 - D2
CORNEBARRIEU	525718	Ligue	1	Seniors 2 - D3
EAUNES LABARTHE FC	547304	District	1	Seniors 1 - D3
LAVERNOSE LHERM	590306	Ligue	1	Seniors 2 - D3
MAS FC	564480	Ligue	1	U15 équipe 1 - District
RANGUEIL	537945	District	1	U17 - District
SAINT SIMON	506204	District	2	Seniors 1 - D1
TCMS	532880	District	1	Seniors 1 - D4
TF COMPANS	563753	District	1	U16 - District
TOAC	505890	District	1	Seniors 1 - D1

Nota : Les clubs, dont une équipe de niveau Ligue bénéficie d'un ou deux mutés supplémentaires pour la saison 2025/2026 au titre du Statut de l'arbitrage, font l'objet d'un PV émis par la CRSA de la Ligue d'Occitanie.

*Les présentes décisions sont susceptibles de recours, dans un délai de **sept (7) jours**, devant la Commission d'Appel du District de Football de la Haute Garonne, dans les conditions de forme et de délai prévues par les Articles 188, 189 et 190 des RG de la FFF.*

Le Secrétaire de la Commission
Norbert NARDONE

Le Président de la Commission
Jean Louis AGASSE